

L'Industrialisation de la Vallée de la Seine

Par le docteur Paul ROUSSEL

Depuis quelque temps, les journaux locaux se sont fait l'écho de protestations des Conseils Municipaux et des Syndicats Agricoles au sujet de l'installation de nouvelles usines dans la vallée de la Seine.

Les « Amis du Mantois » ont estimé qu'ils ne pouvaient demeurer indifférents à ces créations qui posent d'importants problèmes, tant au point de vue de l'hygiène que pour l'avenir touristique de notre région. Cette communication correspond donc à une prise de position.

Nous envisagerons à la fois les industries existantes et celles qui sont en projet ou en cours de réalisation.

Parmi les industries existantes, nous ne nous attarderons pas longuement sur celles que vous connaissez tous, de la vieille C.I.M.T. à la Cellophane, aux nouvelles installations de la puissante Société Dunlop, qui commence à fabriquer ses nombreux produits Dunlopillo, dans l'ancienne usine Braunstein.

Les usines Ford, à Poissy, l'usine d'aviation des Mureaux, nous ont valu quelques bombardements en 1944. Sommes-nous sûrs que l'importante base aéro-navale en voie d'extension aux environs des Mureaux, ne nous vaudra pas un jour, d'autres émotions fortes... et indésirables ?

Nous voudrions nous arrêter plus particulièrement sur les Cimenteries dont les poussières infestent actuellement notre région.

Poliet et Chausson viennent en tête, avec 550 ouvriers et une production de l'ordre de 40 000 tonnes par mois.

Les Ciments Français, de Guerville, et les Ciments Lafarge, de Limay, moins importants, viennent en deuxième et troisième rang.

Au total, la région Mantaise représenterait le cinquième de la production cimentière française.

Cette communication, proposée sous ce format par le site *Mantes histoire*, fut initialement présentée lors de la séance des des Amis du Mantois du 17/10/1951 au Café du Commerce, puis publiée sous cette référence :

ROUSSEL (Paul), *L'Industrialisation de la Vallée de la Seine*. Le Mantois 2 — 1951 (nouvelle série): Bulletin de la Société « Les Amis du Mantois ». Mantes-Gassicourt, Imprimerie Mantaise, 1952, p. 28-32.

Industries très importantes, – précieuses pour notre richesse, – mais leurs voisins et tout particulièrement les Mantois, se plaignent de l'émission d'abondantes poussières de ciment qui couvrent nos maisons et nos jardins.

L'industrie américaine trouve, cependant, que le dépoussiérage total est possible. Je sais qu'il est actuellement à l'étude chez Poliet et Chausson, qui nous laissent espérer des résultats définitifs. Nous souhaitons que Guerville et Limay suivent l'exemple.

L'énorme « ville-usine » que la Régie Renault construit actuellement à Flins-Élisabethville, mérite une mention toute spéciale. Suivant les renseignements de la presse, l'usine, qui s'étend sur une superficie de 113 hectares, dont 8 couverts, serait appelée à sortir 1 000 véhicules par jour, dont 250 « Frégate ». Chaque hall mesure 500 mètres de long et le nombre total des ouvriers s'élèverait à 6 000 personnes, correspondant à 2 000 logements à bâtir en cinq ans.

Au nom de la protection des sites, l'Urbanisme a très sagement prévu un grand rideau de peupliers autour de l'usine et interdit la construction de grands bâtiments destinés à servir de logements d'ouvriers, dispositions auxquelles nous ne pouvons que rendre hommage.

Un autre projet fait actuellement couler beaucoup d'encre et suscite une vive émotion: la Centrale Thermique de Mézières.

Il s'agit d'un plan grandiose, dont la réalisation exigerait une centaine d'hectares dans la région de Mézières-Aubergenville-Élisabethville.

La production atteindrait 100 000 kw. par jour et exigerait une consommation quotidienne de 250 à 300 tonnes de charbon, correspondant à 10 tonnes de déchets.

Notre ami, M. Soulat, maire d'Aubergenville, devait plaider le dossier ce soir, mais a dû s'excuser à son très vif regret. Suivant les documents qu'il nous a transmis, notre attention est spécialement attirée sur « les graves répercussions qu'entraînerait la construction de l'usine par suite des résidus de combustion déversés dans l'atmosphère et retombant sur le sol en quantité considérable ». Après avoir entendu l'exposé du projet, le Conseil Municipal d'Aubergenville s'est opposé « à l'implantation de l'usine qu'il considère comme un véritable non-sens du fait qu'elle doit se construire à proximité d'Élisabethville et du quartier de la gare d'Aubergenville, territoires où sont appelés à se développer les constructions résidentielles, et, de ce fait, le nombre d'habitants destinés à y élire domicile,

cet accroissement de la population étant dû à l'implantation à Aubergenville des Usines Renault pour le personnel desquelles il faudra construire de nombreux logements.»

D'autre part, la plage d'Élisabethville, située en bordure de la Seine, deviendra inexploitable par son propriétaire et inutilisable pour le public.

Quant au point de vue cultural, l'emplacement de cette usine nécessiterait l'utilisation de 42 hectares des meilleures terres à blé et à pâturages disponibles dans la commune, ce qui supprimerait pour le pays et les environs, la fourniture par la ferme de la Garenne, mensuellement, de 10 000 litres de lait, ainsi que la fourniture des légumes par la culture maraîchère qui se fait sur une très grande échelle de l'autre côté de la ligne de chemin de fer, et qu'il serait impossible de continuer par suite des résidus de combustion qui recouvriraient le sol en y interdisant toute végétation.»

De leur côté, les Syndicats Agricoles ont élevé une vigoureuse protestation et nos Députés ont reçu eux-mêmes une lettre qui nous intéresse tout spécialement au point de vue de la protection des sites et du tourisme.¹

¹ Nous croyons utile de donner ci-dessous le texte de cette lettre :

«Je me permets d'attirer, d'une manière toute spéciale, votre attention sur l'implantation projetée d'une usine thermique de production d'électricité sur les territoires des Communes d'Aubergenville et d'Épône.

«L'édification de ce centre serait, pour nos agglomérations, une véritable catastrophe, car vous n'ignorez pas, mon cher Député, qu'elles sont actuellement en pleine évolution, que la densité de la population croît constamment et va rapidement progresser par suite de l'installation des Usines Renault, qui prévoit un large programme de construction d'habitations et que leurs habitants viendront y chercher, dans les quartiers résidentiels, un air pur et des conditions de vie salubres ; or, les émissions continuelles de quantités considérables de produits gazeux et de résidus de combustion modifieront profondément cette situation par suite des déversements au sol et de la pollution de l'atmosphère.

« Cette usine serait située entre la Seine (sur une surface d'environ 100 hectares) et Élisabethville, dont l'ensemble harmonieux avec ses grandes allées bordées d'arbres et ses villas enfouies dans la verdure, font un des plus beaux lotissements de la région parisienne.

«Je suis certain que vous serez d'accord avec nous pour penser qu'il serait lamentable de gâcher tout cela alors qu'il ne manque pas, le long de la Seine, d'endroits au sol inculte, loin des villes ou villages, où cette implantation pourrait se faire sans aucun inconvénient.

« Sachant, mon cher Député, combien vous attachez de prix à l'amélioration constante du confort de l'habitat et du bien-être de nos populations et combien vous avez toujours été soucieux de préserver nos sites, qui font le charme de cette vallée de la Seine, je suis certain que vous voudrez bien prendre personnellement en considération notre requête et

Il nous paraît difficile de ne pas tenir compte de protestations aussi fondées. Il ne doit pas être impossible de trouver, entre Le Havre et Vernon, des terres ingrates qui pourraient être utilisées sans grand inconvénient.

Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur un autre projet, actuellement à l'étude, qui a fait l'objet d'une protestation de la Mairie de Mantes-Gassicourt: Il s'agit de la construction d'une «*Usine de Produits Chimiques spécialisée dans la fabrication des bandes adhésives*». Cette usine, bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Tuilerie des Cordeliers, serait, en réalité, une filiale de la Cellophane, et la Municipalité s'est inquiétée en raison de l'emploi éventuel du sulfure de carbone, ce qui aurait été démenti par la suite.²

Conclusions

Nous nous en tiendrons là pour aujourd'hui.

Ce court exposé, fait *sans aucune acrimonie*, n'a d'autre objet que d'attirer l'attention sur les incidences importantes qui peuvent résulter de la puissante concentration industrielle en cours de réalisation dans notre belle vallée de la Seine entre Poissy et Mantes-la-Jolie pour nous borner à ce secteur.

que vous ne permettez pas que les intérêts de nos communes soient lésés et que notre plage si fréquentée, avec sa piscine olympique et son hôtel dans un cadre ravissant, soient, si ce projet se réalisait, mis dans l'obligation de fermer, privant ainsi toute la population du dérivatif sain qu'elle vient y chercher en dehors des heures de travail ».

² M. Cesné, premier adjoint au Maire de Mantes, nous écrit:

«Je tiens à ajouter un mot au cas où vous auriez à évoquer la position prise par la Municipalité de Mantes pour ce qui concerne la construction d'une nouvelle usine à l'emplacement même de l'ancienne tuilerie de Mantes.

« Cette position a été prise:

«1° Par l'affichage d'une enquête «de comodo et incommodo», qui invitait la population à donner son appréciation en la circonstance. Cette affiche, après l'avoir lue, m'inquiétait quelque peu. Cette inquiétude s'est confirmée par la venue de plusieurs personnes à la Mairie, pour me faire connaître qu'il s'agissait d'une filiale de la Cellophane et qu'en la circonstance il y avait lieu de redouter l'emploi du sulfure de carbone.

«2° Par l'étonnement de voir se construire une usine sur un emplacement décrété être un «site» de la Vallée de la Seine et, par conséquent, interdit à la construction d'usine.

«3° Parce que nous estimions qu'il était du devoir de notre Municipalité de faire des réserves sur l'avenir et qu'elles soient présentées en temps opportun. C'est pourquoi nous avons fait paraître dans les journaux locaux l'objet de nos protestations.»

Cette concentration pose de graves problèmes qui ne sauraient laisser indifférents ni les riverains, ni le Gouvernement lui-même.

1. *Problèmes d'hygiène.* — Les émanations et les poussières industrielles émises en quantité excessive ne sont pas sans inconvénient pour la santé des habitants.
2. *Problèmes sociaux.* — Le marché du travail risque d'être perturbé par les besoins décuplés de l'industrie, aussi bien en manœuvres qu'en ouvriers spécialisés.
3. *Problèmes agricoles.* — En dehors du manque de main-d'œuvre qui résulterait des besoins accrus de l'industrie, l'agriculture et la culture maraîchère peuvent se trouver condamnées à mort à brève échéance dans notre vallée.
4. *Problèmes touristiques.* — Les bords de la Seine, transformés en vastes entreprises industrielles, le large panorama des coteaux riverains, gâchés par la fumée et les cheminées d'usines, risquent de faire perdre à la belle région dont Mantes-la-Jolie est la capitale, tout attrait pour le tourisme, et plus particulièrement pour le tourisme automobile.
5. *Problèmes militaires et nationaux.* — Les concentrations industrielles sont particulièrement vulnérables au point de vue militaire et attirent les bombardements aériens, dont nous n'avons eu qu'un faible avant-goût en 1944. Nous ne pouvons envisager sans angoisse de voir transformer notre verte vallée en un fleuve de feu, en cas de conflit.

Permettez-moi, en terminant, d'émettre le vœu que les Pouvoirs Publics se penchent avec sollicitude sur ces problèmes et limitent, dans la mesure du possible, les concentrations industrielles dont nous n'avons pu que très sommairement esquisser les dangers.